



Police locale 5338 GERMINALT

DOSSIER DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE DU LUNDI 20 JUIN 2022 A 19H00

SEANCE PUBLIQUE

1. Objet n°24/22 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 29 ;

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour,voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de police du 27 avril 2022.

2. Objet n° 25/22 : Remplacement de M. Philippe BRUYNDONCK de sa fonction de conseiller de police par M. Sébastien HAYE de la ville de Thuin - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, nommée « LPI »,

Vu la décision du Conseil communal de la ville de Thuin du 1^{er} février 2022 ci-annexée décidant de désigner Monsieur

Sébastien HAYE en qualité de membre effectif au sein du Conseil de police et de désigner Madame Karine COSYNS en qualité de première suppléante de Monsieur Sébastien HAYE ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour,voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'assister à la prestation de serment de M. Sébastien HAYE à la fonction de conseiller de police pour la ville de Thuin.

3. Objet n° 26/22 : Démission de sa fonction de conseiller de police de M. Fabian PACIFICI - Décision.

Le Conseil de police,

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'accepter la démission de M. Fabian PACIFICI de sa fonction de conseiller de police.

4. Objet n° 27/22 : Remplacement de M. Fabian PACIFICI de sa fonction de conseiller de police par M. Eric FOURMEAU de la ville de Thuin - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, articles 12, 18, 20, 34, 40, 41 et 71 à 76 ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'assister à la prestation de serment de M. Eric FOURMEAU à la fonction de conseiller de police représentant la ville de Thuin.

5. Objet n° 28/22 : Situation de caisse au 31 mars 2022 - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 34 et 77 ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 24 janvier 2006 modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police (M.B. 06-02-2006) ;

Vu le procès-verbal de la vérification de la caisse ci-annexé ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

D'approuver le procès-verbal de la vérification de la caisse de la police locale 5338 Germinalt arrêtée au 31 mars 2022.

6. Objet n° 29/22 : Déclaration d'ouverture d'emploi opérationnel - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les articles 56 et 128 ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, article 4.1.35,2° ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : De déclarer vacant :

- un emploi de commissaire de police à la direction des services de la proximité.
- Un emploi d'inspecteur polyvalent pour le poste de proximité de Thuin.

7. Objet n° 30/22 : Acquisition d'un véhicule pour les services circulation/ intervention - Voies et moyens - attribution du marché - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'acquérir un véhicule avec accessoires police de marque Volkswagen Tiguan pour les services circulation/intervention auprès de la société DIETEREN .

8. Objet n° 31/22 : Achat d'un copieur multifonctions - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'acquiescer auprès de la société SPIE un copieur multifonctions de type HP 57540dn .

9. Objet n° 32/22 : Marché public de fournitures de deux défibrillateurs externes semi automatiques - Choix et conditions du marché - Voies et moyens - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 33 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 et de son arrêté d'exécution du 15 juillet 2011 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, articles 3.7° et 26 ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, article 105 ;

Vu la loi du 12 juin 2006 autorisant l'utilisation des défibrillateurs externes ;

Vu l'Arrêté royal du 21 avril 2007 fixant les normes de sécurité et les autres normes applicables au défibrillateur externe automatique utilisé dans le cadre d'une réanimation ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : De procéder à l'acquisition de deux défibrillateurs externes semi automatiques .

10. Objet n° 33/22 : Marché public de services relatif au mandat de vente d'équipements professionnels déclassés - Choix et conditions du marché - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 et de ses arrêtés d'exécution établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : De réaliser un marché public de services relatif au mandat de vente d'équipements professionnels déclassés ;

11. Objet n° 34/22 : Acte de bravoure - Félicitations - Décision

Le Conseil de police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 44 ;

Vu l'Arrêté royal du 23 décembre 2002 organisant le CARNEGIE HERO FUND ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : D'octroyer un jour de congé de l'autorité pour cet acte de bravoure.

Article 2 : D'introduire un dossier auprès du secrétaire de la Commission du Carnegie Hero Fund pour acte héroïque.

12. Objet n° 35/22 : Fixation des conditions du marché public de services portant sur une mission d'auteur de projet chargé de l'étude et de la surveillance de la construction d'un poste de police à Montigny-Le-Tilleul - Décision.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, articles 28 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Vu l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics précisant les dépenses inférieures au montant fixé par le Roi à savoir 140.000 € HTVA ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre et abstention :

Le Collège de police propose au Conseil de police de décider :

Article 1 : De passer un marché public de services portant sur une mission d'auteur de projet chargé de l'étude et de la surveillance de la construction d'un poste de police à la rue Emile Vandervelde à Montigny-le-Tilleul (2023).

13. Objet n° 36/22 : Courriers - Communication.

Le Conseil de police prend connaissance des courriers suivants :

- (1) Lettre de tutelle provinciale du 23 mai 2022 enregistrée à la police locale le 25 mai 2022 sous le n° RIO/2022/4973 portant approbation de la décision du Conseil de police n° 07/22 du Conseil de police du 27 avril 2022 arrêtant la **modification budgétaire n° 1/2022** de la police locale 5338 Germinalt.

HUIS CLOS

Par le Conseil de police :
Le Secrétaire du Conseil de police,
(s) Denis Ceschin
Ham-sur-Heure/Nalinnes, 08 juin 2022
Le Secrétaire du Conseil de police,

Denis CESCHIN

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Marie-Hélène KNOOPS

La Bourgmestre-Présidente

Marie-Hélène KNOOPS